

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

**Personne Responsable des Marchés Publics
(PRMP)**

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis de Demande de Renseignements et de Prix

N°452/SBEE/DG/DPAL/ PRMP/RCP/SPM du 23/07/2025 et son addendum n°1 du 29/09/2025

Objet : *ACQUISITION D'UN ASCENSEUR ET D'UN
ONDULEUR AU PROFIT DE LA DPAL*

Source de financement : *Budget Autonome*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *238100*

Commencé le 23 décembre 2025

Achevé le 23 décembre 2025

Décembre 2025



Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier de Demande de Renseignements et de Prix n°452/SBEE/DG/DPAL/PRMP/RCP/SPM du 23/07/2025 et son addendum n°1 du 29/09/2025 relative à l'acquisition d'un ascenseur et d'un onduleur au profit de la DPAL.

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 23 décembre à 10 heures 52 minutes, dans la salle 219 de la Direction Générale de la SBEE, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la lettre d'invitation N°14586/25/DG/PRMP/SP-PRMP/CDCP/SPM du 13 octobre 2025, aux notes de services N°109969/25/DG/PRMP/SP-PRMP/CDCP/SPM du 05 aout 2025 et N°109970/25/DG/PRMP/SP43 RMP/CDCP/SPM du 05 aout 2025, les personnes dont les noms suivent :

- **Président : Monsieur Jean-Luc YOFFOU**, PRMP de la SBEE ;

- **Rapporteur : Monsieur Nestor HOUAGA**, Secrétaire Permanent/PRMP de la SBEE ;

Membres :

- **Monsieur Rogation AGOSSOU**, Assistant du Directeur du Patrimoine, de l'Achat et de la Logistique (DPAL)
- **Madame Amandine J. TOPANOU**, Chef Département Conduite des procédures à la PRMP/SBEE ;
- **Monsieur Donald SOTOHOU**, Représentant du Directeur des Systèmes d'Information et Transformation Digitale (DSI-TD) de la SBEE ;
- **Monsieur Juste ABLEFONLIN**, Représentant du Directeur Financier et Comptable (DFC) de la SBEE ;
- **Monsieur Mowaïd AMOUSSA**, Spécialiste en Passation des Marchés Publics de la SBEE ;
- **Monsieur Malick SACCA**, Représentant du Directeur du Patrimoine de l'Achat et de la Logistique (DPAL)
- **Monsieur Pascal HOUNGBO**, Représentant du Directeur du Patrimoine de l'Achat et de la Logistique (DPAL).

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	Intitulé : Acquisition d'un ascenseur et d'un onduleur au profit de la DPAL
Procédures	
Mode de passation	Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Justification	F_DPAL_107826
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal N°069/25/SBEE/DG/CCMP/CDE/RCP/SP du 11 juillet 2025 et a obtenu le bon à lancer le 18 juillet 2025
Soumissionnaires	
- 1.) MATHU-SARL - 2.) RKA TECHNOLOGY	

PN d'attribution provisoire : Demande de Renseignements et de Prix n°452/SBEE/DG/DPAL/PRMP/RCP/SPM du 23/07/2025 et son addendum n°1 du 29/09/2025 pour l'ACQUISITION D'UN ASCENSEUR ET D'UN ONDULEUR AU PROFIT DE LA DPAL

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.

Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
02) TECHNOLOGY RKA	<u>Examen de la conformité technique</u> L'offre du soumissionnaire a été éliminée pour les motifs ci-après : • La fiche technique de l'ascenseur est non conforme au regard du point 1 de l'Annexe A-1-2 à la page 81 de la DRP. En effet : - Les dimensions de la cabine (Caractéristiques technique de l'ascenseur) proposées par le soumissionnaire sont de 1100*1400 au lieu de 1350*1400 telles qu'exigées dans la DRP à la page 142 ; - La norme de sécurité (Sécurité et conformité aux norme de l'ascenseur) proposé par le soumissionnaire est de EN 81-1/2 au lieu de EN 81-20 et EN 81-50 telles qu'exigées dans la DRP à la page 142 ; - Le système de freinage (Sécurité et conformité aux norme de l'ascenseur) n'est pas spécifié sur la fiche technique telles qu'exigées dans la DRP à la page 142 ; - Les conditions de fonctionnement (humidité et température de l'ascenseur) ne sont pas spécifiées sur la fiche technique telles qu'exigées à la page 5 de l'addendum n°1 ; - La fiche technique du climatiseur est non conforme au regard du point 1 de l'Annexe A-1-2 à la page 81 de la DRP. En effet : Le niveau sonore proposé par le soumissionnaire a une plus grande valeur de 31 dB pour l'unité intérieur (Valeur supérieure à celle exigée qui est 23 dB) et de 52 dB pour l'unité extérieur qui est aussi supérieure à la valeur exigée pour l'unité extérieure (50 dB) ; • La description technique fournie ne comporte pas les spécifications de l'addendum N° 1 tel qu'exigées aux pages 5 et 6 de l'addendum entre autre : Infrastructure électrique, Variateur / Moteur, Conditions de fonctionnement, Méthode de contrôle privilégiée • Les trois certificats ISO fournis sont en anglais sans être accompagnés de traductions en langue française. Ce qui est contraire au « point 7 de l'Annexe A1-2 à la page 81 de la DRP

Handwritten signatures and initials:
 AF SM
 CB

04) CMI SARL	<u>Examen de la conformité technique</u> L'offre du soumissionnaire a été éliminée pour les motifs ci-après : • La fiche technique de l'ascenseur est non conforme au regard du point 1 de l'Annexe A-1-2 à la page 81 de la DRP. En effet : - La Solution MRL Gearless + variation continue (Variateur / Moteur de l'ascenseur) n'est pas spécifiée sur la fiche technique proposée contrairement aux exigences de la DRP à la page 5 de l'addendum ; - Les conditions de fonctionnement (humidité et température de l'ascenseur) ne sont pas spécifiées sur la fiche technique du soumissionnaire contrairement aux exigences des spécifications techniques détaillées (suite) à la page 5 de l'addendum à la DRP ; - La fiche technique du climatiseur est non conforme au regard du point 1 de l'Annexe A-1-2 à la page 81 de la DRP. En effet : Le niveau sonore (Caractéristiques techniques du climatiseur) proposée par le soumissionnaire est de 44 dB pour l'unité intérieure et 60dB pour l'unité extérieure au lieu de 23dB pour l'unité intérieure et 50dB pour l'unité extérieure telles qu'exigées dans la DRP à la page 142 ; • Les documents (PLAN DOCUMENTATION TECHNIQUE, PROSPECTUS ET SCHEMA ELECTRIQUE DE L'ARMOIRE DE MANŒUVRE) du soumissionnaire sont en anglais. Certains plans illustrés dans ces documents sont illisibles.
--------------	---

Attributaire	
Nom	MATHU-SARL
Montant proposé	57 590 000 FCFA HT soit 67 956 200 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	57 590 000 FCFA HT soit 67 956 200 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	ACQUISITION D'UN ASCENSEUR ET D'UN ONDULEUR AU PROFIT DE LA DPAL
Prix	57 590 000 FCFA HT soit 67 956 200 FCFA TTC
Délai d'exécution	06 mois
Part de sous-traitance	Néant
Variante pris en compte	Néant
Autres	-

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant
Lot unique	MATHU-SARL	57 590 000 FCFA HT soit 67 956 200 FCFA TTC
TOTAL		57 590 000 FCFA HT soit 67 956 200 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 15 minutes.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 2026.

Le Président



Jean –Luc YOFFOU

PRMP /SBEE

Le Rapporteur



Néstor HOUAGA

SP-PRMP/SBEE

Les membres



Amandine TOPANOU

DGP PRMP/SBEE



Donald SOTOHOU

Rpt DSI-TD/SBEE



Mowaïd AMOUSSA

SPM PRMP/SBEE



Juste ABLEFONLIN

Rpt DFC/SBEE



Malick SACCA

Rpt DPAL/SBEE